

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8.3.1

L'an deux mille dix-huit, le 26 avril à 20 H 00, le conseil municipal de la commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 26.

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Armelle ROYER, Hubert POGU, Gilles DOUILLARD, Germaine BOSSIS, Patrice DOUAY, Jean-Michel CARTRON, Alain BOUCHER, Vincent TRUTIE DE VAUCRESSON, Fabienne RABILLER, Sylvie COGREL, Sophie PACE, Vanessa BROCHARD, Damien MECHINEAU

ABSENTS ET EXCUSES : Christian JABIER qui a donné pouvoir à Nelly BACHELIER, Catherine MORCEL qui a donné pouvoir à Daniel BONNET, Martial RICHARD qui a donné pouvoir à Nelly SORIN, Annick LECLAIR qui a donné pouvoir à Gilles DOUILLARD, Isabelle LEVEAU qui a donné pouvoir à Vincent TRUTIE DE VAUCRESSON, Marie-Françoise VALIN qui a donné pouvoir à Vanessa BROCHARD, Catherine BROCHARD qui a donné pouvoir à Sophie PACE, Sébastien AUBIN qui a donné pouvoir à Hubert POGU, Solène MOUILLARD qui a donné pouvoir à Alain BOUCHER, Raphaël BARRÉ

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme Sylvie COGREL a été élue secrétaire.

### OBJET : Dénomination et numérotation de rues, voies et places

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Aussi, il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), La Poste et les autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Sur proposition de la Commission Voirie du 17 avril 2018, la dénomination et la numérisation des rues suivantes est proposée au Conseil municipal :

- Lotissement Le Clos des Lilas
  - Allée des Daphnés – Numéros 1 à 12
  - Allée des Azalées – Numéros 1 à 15
- Chemin se situant entre l'Impasse Jean de la Fontaine et la Rue des Champs
  - Rue Paul Verlaine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les dénominations et numérotations proposées,
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Certifié exécutoire  
Transmis le  
Affiché le **- 2 MAI 2018**  
Le Maire  
Nelly SORIN

Fait à Vieillevigne, le 27 avril 2018

Le Maire,



Nelly SORIN